

Dans ce numéro :

- Augmentation de la capacité d'accueil du Centre.
- Situation budgétaire
- Arrêt du CAB
- Ouverture Noël et Nouvel An
- Rappel des règles pour les inscriptions

Point sur la situation budgétaire

Dans un esprit de recherche permanente des solutions le Conseil d'Administration met en place, depuis l'année dernière, des mesures destinées à préserver la qualité de l'accueil et des activités des enfants, pendant une période financière serrée.

Nous travaillons en étroite collaboration la Mairie de Bièvres pour optimiser notre budget de fonctionnement.

Des sources de financement complémentaires sont également en cours d'étude avec nos partenaires.

Dernière Assemblée Générale

Le dernier vendredi 28 juin 2019 nombreux d'entre vous ont répondu présent à la convocation à l'Assemblée Générale de notre Association.

Lors de cette rencontre nous vous avons présenté le rapport moral et le dernier bilan financier, que vous avez validé.

Egalement, nous avons partagé les faits marquants de la dernière période ainsi que les priorités dans les actions du présent Conseil d'Administration.

Nous espérons vous retrouver lors de la prochaine AG, qui se tiendra en juin 2020.

Arrêt du Club Ados Biévrais et passerelles avec l'Espace Jeunes

L'accueil des 11-17 ans proposé par le CAB de l'Amicale Laïque s'est arrêté définitivement à la rentrée. Ce dispositif proposait les mêmes services et activités que l'Espace Jeunes de la Mairie de Bièvres.

Des passerelles de collaboration pour les enfants de CM2 qui fréquentent le Centre de loisirs sont mises en place. Elles permettront de faciliter la transition et prépareront les enfants à l'accueil par le Service Jeunes à partir de la 6e.

Ouverture du Centre de Loisirs pendant les vacances de Noël

Afin d'assurer la continuité du service aux parents adhérents l'Accueil des Loisirs a décidé de rester ouvert pendant les prochaines vacances de Noël et du nouvel An.

Le Centre sera, donc, ouvert les 23, 24, 26, 27, 30 et 31 décembre, et le 2 et 3 janvier 2020. Le 24 et le 31 décembre des horaires de fermeture aménagés vous seront communiqués ultérieurement.

Pensez à anticiper les inscriptions de vos enfants afin de faciliter l'organisation du Centre pendant ces deux semaines.

Inscriptions : Rappel de quelques règles à respecter

Notre Centre de Loisirs a besoin d'optimiser sa gestion des ressources pour assurer sa pérennité.

Le paiement sans retard des factures permet au Centre d'honorer ses obligations auprès de ses prestataires (salaires des animateurs, charges, factures des fournisseurs, etc.). L'inscription à l'année a pour objectif d'assurer une présence d'animateurs en correspondance avec les besoins réels.

Nous devons tous respecter les contraintes d'annulation des inscriptions en temps et en heures. Celles-ci figurent dans le règlement intérieur qui vous a été remis à l'inscription et que vous pouvez aussi trouver sur notre site:

<https://www.albievres.fr/l-accueil-de-loisirs/reglement-interieur/>

Les demandes d'accueil sont de plus en plus nombreuses, le Centre doit parfois les refuser parce que des places sont bloquées alors que les enfants ne viennent finalement pas.

Notre perte est double: Les heures réservées ne sont pas facturées et elles ne peuvent pas être réattribuées à d'autres enfants, tandis que les animateurs sont présents et donc, doivent être payés.

Merci de respecter les règles d'inscription et de ne pas abuser des annulations pour le bien de la communauté et la pérennité de notre Centre de Loisirs, qui doit être l'affaire de tous.

Pour toute demande de modification des emplois du temps ou notifications d'absences des enfants veuillez contacter la Direction du Centre à :

inscription.centre@gmail.com